Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900146-20260605-2026_06_72-DE

Département du Finistère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE

BOTSORHEL

Nombre de membres en exercice :	**11**
Nombre de membres Présents :	**8**
Nombre de suffrages Exprimés :	
VOTE :	
Pour :	**11**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOTSORHEL, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de :
Mr Hervé CILLARD
Présents : MANCHEC Pascal, BERNARD Jérémy, MENOU Hervé, ROLLAND Valérie, JAOUEN Alexandra, COULOUARN Johnny, LEVER Mélaine
Absent : KERBOUL Chantal, BERTHOU Cindy, LUCAS Dylan
Procuration : KERBOUL Chantal à Hervé CILLARD, BERTHOU Cindy à BERNARD Jérémy, LUCAS Dylan à MANCHEC Pascal
Secrétaire de séance : COULOUARN Johnny

Délibération 2026-22

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DES BUDGETS ASPL, COMMERCE ET COMMUNE

Le Conseil Municipal de BOTSORHEL, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé CILLARD, Maire de Botsorhel, après s'être fait présenté le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur ;
Visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré à BOTSORHEL,
les Jour, Mois et An que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BOTSORHEL 29 (Finistère)